

Zone réservée	Ponte n°			
<b>Accouplement</b>				
Date de l'accouplement (si connue)				
<b>Mère</b>				
Nom ou numéro d'identification (au choix ou les deux)				
<b>Genre espèce sous-espèce</b>				
Age lors de l'accouplement				
Age lors de la première ponte (même non fécondée)				
Pathologies dans l'année précédent la ponte en cours (date et nature)		Traitements appliqués contre ces pathologies (type, produits et durée)		
<b>Père</b>				
Nom ou numéro d'identification (au choix ou les deux)				
<b>Genre espèce sous-espèce</b>				
Age lors de l'accouplement				
Pathologies dans l'année précédent la ponte en cours (date et nature)		Traitements appliqués contre ces pathologies (type, produits et durée)		
<b>Ponte</b>				
Numéro de la ponte dans l'année (première ponte, deuxième ponte ou troisième ponte) :		1	2	3
Date de la ponte (ou date de début et date de fin si étalée)				
Heure (si connue)				
Niveau de difficulté de la ponte (autonome, difficile, médicalement assistée)		A	D	M
Zone de ponte (enclos extérieur, enclos intérieur, terrarium, aquarium)		E	I	T A
Température approximative (si connue) du lieu au moment de la ponte (diurne, nocturne, ou précise)				
Type de terre et évaluation de l'ensoleillement quotidien				
Nombre de tortues présentes dans la zone lors de la ponte				
Poids de la mère avant et après la ponte		Avant		Après
Nbre d'œufs au total (attention en cas d'étalement sur plusieurs jours)				
<b>Incubation</b>				
Type d'incubation (naturelle, artificielle)		N	A	
<b>Si naturelle</b>				
Température, hygrométrie et météo le jour (relevée tous les deux ou trois jours)				(joindre sous forme de graphique ou de tableau de chiffres)
Température, hygrométrie et météo du soir, la nuit tombée				(joindre sous forme de graphique ou de tableau de chiffres)
Date et force estimée des éventuelles pluies				(joindre sous forme de graphique ou de tableau de chiffres)
<b>Description d'éventuels incidents durant l'incubation</b>				
<b>Si artificielle</b>				
Date de mise en incubation				
Précautions prises contre le retournement (oui, non)		O	N	
Type d'incubateur (à lampe, bain-marie, autre méthode)		L	BM	...
Marque de l'incubateur (si type du commerce)				
Température et hygrométrie dans l'incubateur, et météo diurne extérieure (relevée tous les deux ou trois jours)				(joindre sous forme de graphique ou de tableau de chiffres)
Température et hygrométrie dans l'incubateur, et météo extérieure du soir à la nuit tombée				(joindre sous forme de graphique ou de tableau de chiffres)
<b>Description d'éventuels incidents durant l'incubation</b>				

Zone réservée	Ponte n°	
<b>Éclosion</b>		
Date (et éventuellement heure) de l'éclosion complète du premier œuf		
Durée (si connue) de l'éclosion du premier œuf entre les premières traces sur la coquille et l'éclosion complète		
Durée (si connue) de l'éclosion du dernier œuf entre les premières traces sur la coquille et l'éclosion complète		
Durée en heures du premier œuf entièrement éclos au dernier œuf entièrement éclos (ou date et heure du dernier)		
Absorption partielle ou complète de la coquille par les nouveau-nés (partielle, complète, nulle)	P	C      N
Type de première alimentation naturelle donnée, et durée		jours
<b>Description d'éventuels incidents durant les éclosions</b>		
<b>Succès / Echec</b>		
Nombre total d'œufs non fécondés ou non développés		
Nombre total d'embryons mort-nés		
Nombre total d'œufs éclos vivants		
<b>Description d'éventuelles anomalies anatomiques ou fonctionnelles dès la naissance</b>		
<b>Viabilité</b>		
Nombre total de nouveau-nés vivants	après 24 heures	
Nombre total de nouveau-nés vivants	après 7 jours	
Nombre total de nouveau-nés vivants	après 30 jours	
Nombre total de nouveau-nés vivants	après 60 jours	
Nombre total de nouveau-nés vivants	après 90 jours	<i>Il n'est pas nécessaire d'attendre cette durée</i>
Nombre total de nouveau-nés vivants	après 6 mois	<i>pour envoyer la fiche. Un complément</i>
Nombre total de nouveau-nés vivants	après 1 an	<i>peut être fait par courrier ou par e-mail.</i>
<b>Suivi de chaque nouveau-né</b>		
Première année	Voir <a href="#">fiche sanitaire*</a>	
Deuxième année (etc.)	Voir <a href="#">fiche sanitaire*</a>	
Nombre résultant de mâles et de femelles (ne peut être déterminé que plusieurs années plus tard avec les <a href="#">fiches sanitaires*</a> )	M :	F :

Commentaires :

Date d'établissement du document :            /    /20\_\_

Nom et coordonnées du rédacteur du document :

(information totalement facultative, c'est en prévision d'éventuelle demande de précisions de notre part et de contacts ultérieurs)

--

L'étude statistique de ces fiches demandera **au minimum quatre à cinq ans**, et sera poursuivie durant plusieurs années.

L'indication **Ponte n°** est à renseigner par vous-même **suivant une règle qui vous sera entièrement personnelle**. Elle ne sert qu'à vous ! Pour nos statistiques nous ne l'utiliserons pas mais affecterons un numéro de fiche (1, 2, 3, etc.) dans la case claire qui précède ce numéro (en haut à gauche de chaque page). Néanmoins cette indication **Ponte n°** nous servira en cas de contacts, dialogues et courriers entre le propriétaire et nous-mêmes.

\* Les fiches sanitaires (et ce présent document) sont disponibles en téléchargement à l'adresse  
<http://pagesperso-orange.fr/jacques.prestreau/tortues/pdf/index.htm#soins>

Ce document, même incomplet, est à renvoyer  
à [jacques-prestreau@wanadoo.fr](mailto:jacques-prestreau@wanadoo.fr) ou à [tortues-owner@yahooogroupes.fr](mailto:tortues-owner@yahooogroupes.fr)  
(adresse postale sur simple demande)

Ce document, qu'il soit rempli complètement ou partiellement, ne servira qu'à des fins d'études statistiques sur la reproduction des tortues et le fichier informatique lié à ce document ne contient **aucune** donnée nominative. La structure du fichier utilisé pour l'étude est rigoureusement identique à la présente fiche papier, à l'exception de l'identification et des coordonnées de l'éleveur... le fichier ne les contenant tout simplement pas ! Par ailleurs, en aucun cas il ne sera fait d'autre usage de données fournies, que celles-ci concernent les animaux ou leur propriétaire. Il n'est fait **aucun fichier nominatif**, et toute destruction des données transmises par un éleveur même occasionnel peut être effectuée sur simple demande simultanément ou après envoi de celles-ci, conformément à la loi 78-17 du 6 juillet 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PPEAU.htm>).

Jacques PRESTREAU, 17 août 2004 (version du 12 février 2008)